

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CCCI POUR 2007- 2012 (ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCCI LE 25 MAI 2006)

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Renforcer et faire valoir le rôle de la société civile dans ses efforts visant à promouvoir la paix, défendre les droits de la personne et mettre fin à la pauvreté et à l'injustice.

Cette finalité englobe toutes les orientations stratégiques énoncées ci-après et l'approche stratégique du CCCI vis-à-vis des membres (Approuvé par le Conseil d'administration le 2 décembre 2005).

I. ÉLABORATION ET PROMOTION DES POLITIQUES

1. Recherche et développement en matière de politiques

Mener des activités de recherche et d'analyse des politiques de concert avec les partenaires du Sud et avec des réseaux canadiens et internationaux. Donner aux membres l'occasion de contribuer à l'élaboration des politiques et d'accroître leurs capacités dans ce domaine, et leur fournir des possibilités de réseautage, d'engagement et de dialogue.

Le secrétariat du CCCI effectue des analyses et recherches sur l'APD et d'autres questions de politique étrangère touchant la pauvreté. Ce travail s'effectue en grande partie par le biais de groupes de travail dirigés par les membres, comme le Forum Afrique-Canada, le Groupe d'orientation politique pour les Amériques et le Groupe de travail sur l'Asie- Pacifique, de concert avec les partenaires du Sud. Le Conseil appuie le développement de la capacité d'analyse des organisations membres pour qu'ils tirent des enseignements de leurs expériences pratiques, en tant qu'acteurs du développement et les appliquent au dialogue sur les politiques. Au nom de ses membres, le CCCI fait partie des réseaux nationaux et internationaux de la société civile pour intervenir dans les enceintes multilatérales ayant un rapport avec les orientations du Canada en matière de politique étrangère.

2. Communications et relations avec le gouvernement

Faire connaître les perspectives du secteur et renforcer la capacité du CCCI et de ses membres à participer aux processus d'élaboration des politiques par une interaction avec le gouvernement, les parlementaires et les médias.

Le secrétariat du CCCI communique et entretient des relations avec les parlementaires, le gouvernement et les médias. Il intervient directement par l'entremise de porte-parole (principalement le président-directeur général du Conseil); il contribue à accroître la capacité des membres à mener des campagnes nationales et il produit des outils et de la documentation pour diffuser les perspectives et les messages du secteur.

Le CCCI aide ses membres à renforcer leur capacité à communiquer leur point de vue au gouvernement, aux parlementaires et aux médias.

II. ENGAGEMENT DU PUBLIC

3. Engagement du public

Développer les capacités du CCCI et de ses membres dans leur travail d'engagement des Canadiens et Canadiennes comme citoyens du monde.

Le secrétariat du CCCI se concentre sur deux plans : 1) surveiller les engagements de l'ACDI et des autres ministères en matière d'engagement du public et en faire la promotion; 2) renforcer la capacité des membres à évaluer les résultats de ces initiatives et à engager le public, en particulier les jeunes, à l'égard des enjeux mondiaux, au moyen de campagnes et d'autres initiatives incitant à poser des gestes concrets.

III. RENFORCEMENT DU SECTEUR

4. Changement organisationnel

Faciliter les efforts de changement organisationnel en s'appuyant sur le Code d'éthique comme cadre conceptuel, et en favorisant la concertation, le partage des pratiques exemplaires et des leçons apprises.

En plus des thèmes déjà nommés pour les orientations 1, 2 et 3, le secrétariat du CCCI détermine avec les membres les domaines de changement organisationnel liés au Code d'éthique dans lesquels ils sont prêts à s'investir dans des approches d'apprentissage mutuel et par l'action.

Ces approches incluent l'évolution des relations avec les partenaires du Sud, la mobilisation des jeunes dans la formation et l'avènement de la relève, et l'analyse et la transformation de nos modèles de développement.

Cette orientation concerne aussi les pratiques et procédures associées au *Code d'éthique*.

5. Renforcement de la viabilité du secteur des OSC

Chercher à maintenir la vitalité et la viabilité du CCCI et de ses membres.

Le secrétariat du CCCI effectue le suivi des tendances et des enjeux financiers et opérationnels dans les relations entre les membres et l'ACDI (sources de revenu, marginalisation des ONG canadiennes), et appuie ses membres sur les questions opérationnelles. De plus, le CCCI collabore avec d'autres acteurs, tels des regroupements existant au sein des membres, des réseaux pertinents et des coalitions du secteur bénévole et communautaire au Canada sur des questions d'intérêt commun.

Cette orientation répond à l'intérêt des membres pour la promotion de la vitalité du secteur international de la société civile au Canada. Enfin, elle comprend les activités visant à assurer la viabilité politique, institutionnelle et financière du CCCI et de ses membres.